

Un certain projet, accepté par M. le Ministre
d'Académie a été établi. La dépense est de l'ordre
de 6 millions.

Le Conseil

accepte le principe de cette contribution
est un crédit de 6 millions inscrit au B.S.

1951 chapitre XXXIII article 5.
décide que le chapitre sera donné par loi
à l'adjudication, dit que M. le Chef aura
à proposer le projet.

IV - La Défense de la Plage

l'étude de la question du déplacement de
la place ayant été faite en début de séance du
fait de la présence du Sr Martin, le Conseil lui
le maintenant les autres questions inscrites à l'ordre
du jour et se rapportant à la Plage.

a) Budget de la Chambre Climatérique :

Le Conseil Municipal
Vu les observations que M. le Ministre de la
Santé Publique a formées dans la lettre du 26
juin au sujet du budget 1951 de la Chambre Cli-
matérique.

Considérant que l'état d'avancement des tra-
vaux d'attribution en matière dans la ville sem-
ble satisfaisant de l'Administration des Ponts et Chaussées
et de M.R.D. ne permet pas une intervention par-
ticulière de la ville dans le financement des dite
travaux.

Considérant que depuis plusieurs années la
plage de Soreau tend son sable versant l'ouest
et que ces sables sont loin d'être suffisants pour
les besoins de l'été.

Considérant que ce phénomène d'aplanisse-
ment a été partiellement évité cette année
et que il y a peut être la plage et par consé-
quent pour l'avenir de la station.
décide :

